



NATIONS  
UNIES



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
LIMITÉE

FCCC/SBI/2003/L.17  
6 décembre 2003

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Dix-neuvième session

Milan, 1<sup>er</sup>-9 décembre 2003

Point 10 a) de l'ordre du jour

**QUESTIONS DIVERSES**

**PROPOSITION DE LA CROATIE CONCERNANT LE SECTEUR  
DE L'UTILISATION DES TERRES, DU CHANGEMENT  
D'AFFECTATION DES TERRES ET  
DE LA FORESTERIE**

**Projet de conclusions proposé par le Président**

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note des demandes de la Croatie, consignées dans les documents FCCC/CP/2001/MISC.6/Add.2 et FCCC/SBI/2003/MISC.6, et a rappelé ses conclusions, adoptées à sa dix-huitième session, relatives à une proposition de la Croatie concernant le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie, telles qu'elles figurent au paragraphe 60 a) du document FCCC/SBI/2003/8.
2. Le SBI a décidé de recommander un projet de décision sur cette question pour adoption par la Conférence des Parties à sa neuvième session.

-----